

Des avancées malgré les injonctions contradictoires de Roselyne Bachelot



A l'heure où plus de 400 de nos concitoyens meurent par jour de la Covid, où près de 5000 malades sont en réanimation, un comité technique s'est tenu de vendredi à mardi pour se pencher sur l'organisation de l'établissement en confinement.

La décision la plus rationnelle aurait été de s'appuyer sur l'expérience et le travail réalisé lors du premier confinement. Il suffisait d'appliquer les plans de continuité d'activité existants et d'utiliser l'alternative télétravail ou autorisations d'absences.

Ce n'est pas le choix qu'a fait le gouvernement.

Cette décision a obligé les administrateurs et directeurs à produire de nouveaux schémas d'organisation en confinement (SOC) et à trouver des activités destinées à occuper les agents dans les sites fermés. L'ensemble de ces schémas a produit un document de plus de 1200 pages que nous avons dû étudier la veille pour le lendemain.

Sans le réseau des militants, syndiqués et sympathisants CGT, nous n'aurions jamais réussi à l'examiner en profondeur et à lire entre ses lignes.

Cette expérience a une fois de plus démontré la force et la richesse du travail en réseau et l'utilité des organisations syndicales dans le fonctionnement de l'établissement et la préservation de la santé et des intérêts de ses agents.

L'instance a commencé par des échanges musclés entre la direction de l'établissement et les représentants du personnel. Les incohérences du dispositif proposé et l'absence de consigne simple données aux directeurs et administrateurs ont été unanimement dénoncées.

Nous avons cependant réussi à faire évoluer une majorité de schémas d'organisation et à faire reconnaître un certain nombre de principes directeurs.

Ce que nous avons obtenu :

- ✓ Paiement des dominicales et garantie du maintien des jours libérés.
- ✓ Maintien des heures des animateurs du patrimoine en heures de « conception ».
- ✓ Mettre en autorisation d'absence les agents postés le week-end (sites fermés).
- ✓ Possibilité d'annuler les jours de congés posés sur demande explicite des agents.
- ✓ Tickets restaurant pour tous les jours de travail, même pour quelques heures.
- ✓ Respect des missions des agents.
- ✓ Limitation du nombre d'agents sur sites tout en évitant le travail isolé.
- ✓ Limitation du nombre de jours de présentiel. 0 à 3 par semaine dans les monuments fermés et réduction du nombre de jours de présentiel quand l'activité aura diminué (inventaire, rangements...).
- ✓ Réduction de l'amplitude horaire des journées de travail.
- ✓ 100% de télétravail pour les tâches qui le permettent et pour les agents équipés.
- ✓ Evolution des SOC au regard de la situation sanitaire et de l'activité des sites.

Ce que nous avons demandé :

- ✓ Réduction du nombre d'heures de télétravail et de présentiel au siège.
- ✓ Du présentiel uniquement sur des missions essentielles.
- ✓ Prise en compte des contraintes liées au télétravail.

Protégez-vous, solidarisez-vous, syndiquez-vous !

Arfeuilles, Buoux, Ledringham, le 12 novembre 2020.